

**Pouvoir adjudicateur :**

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var (CPAM)**

**TSA 41126**

**83082 TOULON CEDEX**

**Autorité représentant le pouvoir adjudicateur :**

**Monsieur Jean-François CIVET, Directeur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var**

**Comptable assignataire des paiements :**

**Le Directeur Comptable et Financier de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var, Monsieur Jean-Yves COQUEL**

**Acte d’Engagement (AE)**

**Objet de l’accord-cadre :**

**ACCORD-CADRE n°25023-S-AO-NETTOYAGE**

**NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES VITRERIES DU FUTUR SIEGE SOCIAL DE LA CPAM DU VAR « IMMEUBLE TELO » EN PHASE DE PRE –EXPLOITATION DU SITE**

**PARTIES SURLIGNEES JAUNE A RENSEIGNER PAR LES CANDIDATS**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Représentant du Pouvoir adjudicateur :**

**Monsieur Jean-François CIVET**

**Directeur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var** et signataire de l’accord-cadre

Comptable assignataire :

**Monsieur Jean-Yves Coquel**

**Directeur comptable et financier de la caisse Primaire d’Assurance Maladie du Var**

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l’organisme désigné ci-dessus

ARTICLE 1. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)**

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désigné dans l’accord-cadre sous le nom de « TITULAIRE »

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 4 du CCAP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent accord-cadre et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l’action obligatoire d’insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

M’ENGAGE, si je suis déclaré attributaire à :

-Réaliser l'engagement d'insertion prévu à l'article 12 du CCAP

-Prendre contact avec le facilitateur désigné à l'article 12 du CCAP, afin de préciser les modalités de mise en oeuvre de la clause

-Fournir, à la demande de la CPAM du Var ou du facilitateur mentionné à l’article 12 du CCAP, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l’accord-cadre a lieu dans un délai de 180 (cent- quatre vingt) jours à compter à compter de la date limite de réception des offres établie au Règlement de consultation et l’avis d’appel à la concurrence.

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)**

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans l’accord-cadre sous le nom de "titulaire"

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 4 du CCAP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent accord-cadre et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’acord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l’action obligatoire d’insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

M’ENGAGE, si je suis déclaré attributaire à :

-Réaliser l'engagement d'insertion prévu à l'article 12 du CCAP

-Prendre contact avec le facilitateur désigné à l'article 12 du CCAP, afin de préciser les modalités de mise en oeuvre de la clause

-Fournir, à la demande de la CPAM du Var ou du facilitateur mentionné à l’article 12 du CCAP, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l’accord-cadre a lieu dans un délai de 180 (cent- quatre vingt) jours à compter à compter de la date limite de réception des offres établie au Règlement de consultation et l’avis d’appel à la concurrence.

**ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)**

NOUS soussignés,

* cotraitants conjoints,
* cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans l’accord-cadre sous le nom "le titulaire"

* ***1er cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à …………………………………………………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

**r** La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le pouvoir adjudicateur conformément à l'article 4 du CCAP :

……………………………………………………………………….……………………………………………………………………………

* ***2e cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………
* ***3e cocontractant***
  + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

* Numéro SIRET :………………………………………….
* Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

Après avoir pris connaissance du présent accord-cadre et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficultés des prestations à effectuer,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord-cadre, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

**1er sous-traitant** **2ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à l’action obligatoire d’insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

M’ENGAGE, si je suis déclaré attributaire à :

-Réaliser l'engagement d'insertion prévu à l'article 12 du CCAP

-Prendre contact avec le facilitateur désigné à l'article 12 du CCAP, afin de préciser les modalités de mise en oeuvre de la clause

-Fournir, à la demande de la CPAM du Var ou du facilitateur mentionné à l’article 12 du CCAP, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l’accord-cadre a lieu dans un délai de 180 (cent- quatre vingt) jours à compter à compter de la date limite de réception des offres établie au Règlement de consultation et l’avis d’appel à la concurrence.

ARTICLE 2. OBJET DE L’ACCORD-CADRE ET DE L’ACTE d’ENGAGEMENT

* 1. Objet de l’accord-cadre

Le présent acte d’engagement a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage et d’entretien des locaux et des vitreries du nouveau siège de la CPAM du Var, immeuble TELO situé au 267 Boulevard Raynouard, (83000 TOULON) en phase de pré-exploitation du site.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

Lieu d’exécution : immeuble TELO situé au 267 Boulevard Raynouard, (83000 TOULON).

* 1. Forme de l’accord-cadre

Il s’agit d’un accord-cadre mixte mono-attributaire (1 seul titulaire) constitué :

- D’une part d’un marché public ordinaire avec des prestations à prix forfaitaires (DPGF)

- D’autre part, d’un accord-cadre à bons de commande avec des prestations à prix unitaires (BPU)

En ce qui concerne la partie à accord-cadre à bons de commande, le montant maximum de 50 000€HT sur la durée globale de l’accord-cadre (12 mois). L’acheteur ne fixe pas de montant minimum de dépense.

La commande sera notifiée par le pouvoir adjudicateur par l’émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

* 1. Décomposition en lot/ tranches

Le présent accord-cadre n’est pas alloti, en application de l’article L.2113-11 du Code de la commande publique, dès lors que sa dévolution en lots séparés rendrait son exécution techniquement complexe, financièrement plus coûteuse et nécessiterait une coordination lourde incompatible avec la phase de pré-exploitation du site.

En raison de l’unité fonctionnelle et technique des prestations (remise en état, nettoyage courant et interventions exceptionnelles sur un même site), un accord-cadre global permet de garantir la cohérence, la continuité et la qualité des prestations attendues dans un contexte limité dans le temps et soumis à des délais stricts.

L’accord-cadre n’est pas décomposé en tranches.

ARTICLE 3. DUREE DE L’ACCORD-CADRE

L’accord-cadre prend effet à compter de sa notification toutefois les prestations démarreront à compter de la notification, par la CPAM du Var au titulaire de l’accord-cadre, d’un ordre de service de démarrage.

La durée de l’accord-cadre est fixée à 12 mois fermes à compter de la notification de l’ordre de service. Cette durée ne sera pas reconductible.

L’acheteur garantit au titulaire une période minimale d’exécution de six ( 6) mois à compter de la notification de l’ordre de service de démarrage.

Toutefois, au-delà de cette période, et compte-tenu aléas liée à la durée de personnalisation du bâtiment à la date exacte de démarrage de la phase d'exploitation, l’acheteur se réserve la faculté de résilier l’accord-cadre de manière anticipée pour motif d’intérêt général.

La résiliation anticipée interviendra par notification adressée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par voie dématérialisée sécurisée), sous réserve d’un préavis de trente (30) jours.

Cette résiliation n’ouvrira droit à aucune indemnité, sauf remboursement des dépenses engagées par le titulaire et dûment justifiées au titre des prestations déjà exécutées à la date de résiliation.

ARTICLE 4. pRiX

* 1. Forme et variation du prix

Le présent accord-cadre est conclu à prix mixtes:

- Prix global et forfaitaire (DPGF) pour des prestations de remise en état complet des locaux et nettoyage courant

- Prix unitaires (BPU) pour des prestations commandées par la CPAM du Var par l’émission de bons de commande adressés au titulaire, à la survenance de son besoin

Le bordereau de prix identifie les prix établis sur la base des prestations fixées au CCTP.

Les prix initiaux de l’accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur du mois de remise des offres, soit le mois de février 2026 (appelé « mois zéro » (mois Mo).

Les prix sont fermes et actualisables dans les conditions définies à l’article 6.4 du CCAP.

* 1. Contenu des prix

Conformément au CCAP, les prix de l’accord-cadre sont réputés comprendre toutes les dépenses de main-d’œuvre, fournitures et transports nécessaires, tous les frais généraux, bénéfices, frais, charges sociales ou fiscales et taxes diverses ainsi que les risques d’accident personnels ou aux tiers, pouvant survenir lors de l’exécution des prestations de sorte qu’aucun supplément de quelque nature que ce soit ne puisse s’y ajouter

En complément de l’article 10.1.3 du CCAG-FCS, les précisions suivantes sont apportées en matière de contenu des prix :

• En cas de cotraitance conjointe ou solidaire, le prix de l’accord-cadre est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des prestations de coordination et contrôle effectuées par le mandataire, y compris les frais généraux, impôts, taxes ou autre, la marge pour risque et bénéfice ainsi que tous les frais consécutifs aux mesures propres à pallier d’éventuelles défaillances des membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.

• En cas de sous-traitance le prix de l’accord-cadre est réputé couvrir les frais de coordination et de contrôle par le titulaire des prestations confiées à ce sous-traitant, ainsi que les conséquences de ses défaillances.

* 1. Montant de l’offre

***Pour la partie des prestations à prix unitaires (BPU) à bons de commande:***

En ce qui concerne la partie à accord-cadre à bons de commande, le montant maximum est de 50 000€HT sur la durée globale de l’accord-cadre (12 mois). L’acheteur ne fixe pas de montant minimum de dépense.

*Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix forfaitaires tels que fixés dans le bordereau des prix forfaitaires, ci-annexé, aux quantités réellement commandées par le pouvoir adjudicateur.*

*Le bordereau de prix identifie les prix établis sur la base des prestations fixées au CCTP.*

***Pour la partie des prestations à prix forfaitaires (DPGF) :***

La présente offre de prix est établie sur la base d’un prix global et forfaitaire tel qu’il résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), dans les conditions économiques en vigueur au mois zéro (mois m0).

Les prestations sont rémunérées par application d’un prix global forfaitaire, conformément à la DPGF annexée, égale à :

**Montant total annuel €HT : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€**

**Taux de TVA : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_%**

**Montant total annuel €TTC: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€**

**Montant total annuel TTC (en toutes lettres) :**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.**

**En cas de groupement conjoint,** le prix et les prestations sont répartis entre les cotraitants de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Désignations des cotraitants** | **Montant HT** | **Montant TTC** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | **Total** |  |  |

Cette répartition permet le règlement séparé de chacun des cotraitants :

Le montant est réputé inclure tous frais du titulaire et la rémunération éventuelle du mandataire en cas de groupement d’entreprises.

**ARTICLE 5. SOUS-TRAITANCE**

- Le titulaire :

**n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.**

**envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.**

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

🞎 ***Cas d’une entreprise unique :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation HT** | **Montant de la prestation TTC** |
|  |  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |  |

🞎 ***Cas d’un groupement :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nature de la prestation | Sous-traitant devant | Montant de la prestation | Montant de la prestation |
| et cotraitant concerné | exécuter la prestation | HT | TTC |
| Mandataire  :  2ème cotraitant : | ………………………………………  …………………………………… | …………………………………………  ………………………………………… | …………………………………………  ………………………………………… |

ARTICLE 6. clauses de surete et de financement - AVANCES

* 1. Retenue de garantie

Sans objet

* 1. Avance

Il est prévu le versement d’une avance en application de l’option B (article B.11.1 du CCAG-FCS)

Une avance est accordée si le montant forfaitaire des prestations est supérieur à 50 000 € HT et si le titulaire ne l’a pas refusée ci-dessous en application des articles R. 2191-3 à R. 2191-5 du Code de la Commande Publique. Il n’est pas prévu d’avance sur la partie des prestations à bons de commande.

Montant de l’avance : Le taux de l’avance est fixé à **10 %.**

Le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise.

Conformément à l’article R.2191-6 du Code de la commande publique, lorsqu’une partie de l’accord-cadre est sous-traitée, le montant initial de l’accord-cadre est diminué du montant des prestations confiées au sous-traitant et donnant lieu au paiement direct.

Le montant de l’avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d’une clause de variation de prix.

Il ne sera pas exigé de constitution d’une garantie à première demande en contrepartie de l'avance.

Conformément à l’article R.2191-5 du Code de la commande publique, le titulaire de l’accord-cadre peut refuser le versement d’une avance.

Le titulaire unique ou le mandataire solidaire du groupement conjoint

………………  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

2ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

3ème cotraitant, l’entreprise  accepte de percevoir l'avance

refuse de percevoir l'avance

ARTICLE 7. REGLEMENT DES COMPTES AU TITULAIRE

* 1. Délai de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture conforme et après vérification du service fait.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 8.5 du CCAP.

Le pouvoir adjudicateur est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

7.2 Mode de règlement

***FAIRE UN CHOIX***

* ***Cas d’un titulaire unique***

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l’accord-cadre par virement établi à l'ordre du titulaire **(joindre le RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

***OU***

* ***Cas d’un groupement conjoint avec mandataire solidaire – FAIRE UN CHOIX***

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l’accord-cadre selon la répartition définie ci-dessous par

* ***avec répartition des paiements***: virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (**joindre les RIB**)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **PRESTATIONS CONCERNEES** | **PRIX TTC** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |

* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire **(joindre un RIB)**
* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom des membres du groupement **(joindre un RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

***OU***

* ***Cas d’un groupement solidaire – FAIRE UN CHOIX***

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l’accord-cadre selon la répartition définie ci-dessous par

* ***avec répartition des paiements***: virement établi à l'ordre des membres du groupement solidaire (**joindre les RIB**)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **PRESTATIONS CONCERNEES** /  Préciser les tranches le cas échéant | **PRIX TTC** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |  |  |

* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire **(joindre un RIB)**
* ***sans répartition de paiement***: virement sur un compte ouvert au nom des membres du groupement **(joindre un RIB)**

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU MANDATAIRE** |
| Nom de l'entreprise  Raison sociale  Adresse  Référence compte bancaire |

ARTICLE 8. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution de l’accord-cadre, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R2143-7 à R2143-10 du code de la commande publique.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution des prestations de l’accord-cadre, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

ARTICLE 9. SIGNATURE DE L’ACCORD-CADRE

À …………………………………………………………. Le ……………………………………….

Mention(s) manuscrite(s)

“Lu et approuvé”

**Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)**

La signature de l’acte d’engagement vaut acceptation, sans modification, de l’ensemble des pièces contractuelles de l’accord-cadre. Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés à l’article 1 ci-dessus sont annexées (annexe 2) au présent acte d’engagement.

ARTICLE 9. APPROBATION DU MARCHE (RESERVE A LA CPAM DU VAR)

**La présente offre est acceptée.**

Les sous-traitants proposés à l’article 5 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées à l’acte spécial.

**La présente offre est acceptée selon les modalités financières prévues à l’article 4.3 du présent acte d’engagement, et conformément à la DPGF.**

A Toulon, le ………………..

**Le représentant du pouvoir adjudicateur,**

**LE Directeur de la**

**C.P.A.M. du Var,**

**Jean-François CIVET**

**Liste des pièces en annexe :**

* *Annexe 1 : Pièce financière (DPGF/BPU)*
* *Annexe 2 : Déclaration de sous-traitance (formulaire DC4)*
* *Annexes 3 : Annexes de confidentialité (X2)*